ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

177888

AVIS D'AFFICHAGE

Conformément aux articles R.126-1 du Code de l'Environnement et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération n°CP/2024-03/06.02 du Conseil Régional Occitanie en date du 01 Mars 2024, déclarant, par déclaration de projet, d'intérêt général le projet de construction d'un nouveau lycée sur le territoire de la Commune de Cournonterral, est affichée en Mairie de Cournonterral (12 Avenue Armand Daney à Cournonterral) ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus à Montpellier) pendant une période d'un mois minimum.

Le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) relative au lycée et aux aménagements de voirie et stationnements est consultable en Mairie de Cournonterral, ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole.

177897

PRÉFET DE L'HÉRAULT

AVIS AU PUBLIC

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

Approbation de l'arrêté portant protection de l'habitat naturel Cratoneurion du site de « La source du Parapluie »

Par arrêté préfectoral n° DDTM34-2023-04-13845 du 27 décembre 2023, Monsieur le Préfet de l'Hérault a approuvé la mise en protection de l'habitat naturel Cratoneurion du site dit de « La source du Parapluie » sur les communes d'Aniane et de Puéchabon.

Cet arrêté sera affiché en mairie d'Aniane et de Puéchabon ; ainsi qu'au siège de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault pendant un mois.

L'arrêté préfectoral peut être consulté, en mairie d'Aniane et de Puéchabon, au siège de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et à la Préfecture du département de l'Hérault (direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault).

Il est également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault à l'adresse suivante : https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Nature-et-Biodiversite/Biotope-et-Geotope/Les-Biotopes

177894

AVIS AU PUBLIC

Commune d'Olargues

Par délibération du conseil municipal n°2023-046 et par arrêté préfectoral n° DDTM34-2024-03-14702 du 27 février 2024, la carte communale de la commune d'OLARGUES (Hérault) a été approuvée pour l'ensemble de son territoire.

La carte communale ainsi que l'arrêté préfectoral sont consultables en mairie selon les modalités suivantes :

- Le lundi, Mercredi, Vendredi au secrétariat de la mairie de 9h00 à 12h00
- Possibilité de prendre rendez-vous en mairie au 04.67.97.70.79 ou par mail à : secretariat@olargues.fr

177890

AVIS AU PUBLIC

Approbation de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de PALAVAS LES FLOTS

Par délibération n° 32/2024, le Conseil municipal de Palavas les Flots, dans sa séance du 28 février 2024, a approuvé la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Palavas-les-Flots.

Cette délibération est affichée en mairie durant deux mois. Le dossier joint à cette délibération, peut être librement consulté en mairie de Palavas-Les-Flots, 16 Boulevard Maréchal Joffre, aux heures d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et de manière permanente sur le site internet de la commune sous le lien URL suivant : https://palavaslesflots.com/utile/urbanisme/pl-opr-regles-durbanisme/ ainsi que sur le site internet Géoportail https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Le Maire, Christian JEANJEAN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution

Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux

LA RAPIDITÉ C'EST NOTRE QUOTIDIEN

ENQUÊTES PUBLIQUES

175278

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mauguio

Il sera procédé **du lundi 18 mars 2024 à 8H00 et jusqu'au jeudi 18 avril 2024 à 17H00 inclus**, soit durant trente-deux jours consécutifs à une enquête publique relative au projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme de la Commune de Mauguio.

Les caractéristiques principales du projet de modification du Plan local d'urbanisme consistent à apporter des ajustements aux règlement et/ou zonage du PLU applicables aux secteurs UE2, 1AUE1, A, NM et NL du Plan Local d'Urbanisme et consistent notamment à:

- Rectifier et réactualiser les règles d'urbanisme applicables en secteur UE2 - Fréjorgues Est et Ouest
- Rectifier les règles valant pour le secteur 1AUE2 en matière de destination de construction interdites (article 1AUE1)
- Intégrer deux mas traditionnels supplémentaires au titre des « mas remarquables » recensés par le Plan Local d'Urbanisme en secteur A
- Redasser les secteurs dits « Le petit Travers », « Le Travers » et « le grand Travers » relevant jusqu'ici du zonage NM en zonage NL

Par ordonnance n°E23000153/34 du 30/01/2024, M le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Thierry DAVIN, Inspecteur principal du Trésor retraité, en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête sera déposé et consultable du 18 mars 2024 à 8H00 et jusqu'au jeudi 18 avril 2024 à 17H00 inclus:

- à la Mairie de Mauguio-Carnon et en Mairie Annexe de Carnon pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi au vendredi matin de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30, le vendredi après-midi de 13H30 à 17H00).
- Sur le site internet de la Commune de Mauguio-Carnon : https://www.mauguio-carnon.com ou https://www.mauguio-carnon.com/ma-ville/municipalite/concertations
- sur le site dématérialisé mis à disposition du public à l'adresse suivante :

https://www.democratie-active.fr/modification7plu/

Au moyen du point numérique mis à disposition des usagers dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville, Place de la Libération à Mauguio, du lundi au vendredi, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête, du 18 mars 2024 à 8H00 et jusqu'au jeudi 18 avril 2024 à 17H00 inclus :

- Sur les registres d'enquête déposés à la Mairie de Mauguio, siège de l'enquête et en Mairie Annexe de Carnon ;
- Les adresser par écrit à M. Le Commissaire-enquêteur :

Monsieur Thierry DAVIN
Enquête publique Modification n°7 du PLU
Hôtel de ville
Place de la Libération Charles de Gaulle BP 20.
34130 Mauguio

- Les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé mis à disposition du public à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/modification7plu/

M. Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Mauguio siège de l'enquête, Place de la Libération les :

. lundi 18 mars 2024 de 9H00 heures à 12H00 heures,
. vendredi 05 avril 2024 de 9H00 heures à 12H00 heures,
. et le jeudi 18 avril 2024 de 14H00 heures à 17H00 heures.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune de Mauguio-Carnon Place de la Libération Charles de Gaulle BP 20, 34132 Mauguio cedex dès la publication de l'arrêté d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur sont tenus, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Mauguio-Carnon, la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site internet de la Commune de Mauguio-Carnon, https://www.mauguio-carnon.com

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°7 du PLU de Mauguio, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur sera soumis au Conseil municipal de Mauguio pour approbation.

176298

PRÉFET DE L'HÉRAULT

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines à partir du champ captant de Perdiguier, sur la commune de Maraussan, et à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, par le SIVOM d'Ensérune

Il sera procédé du **lundi 18 mars 2024 à 8h00 au vendredi 5 avril 2024 à 17h00**, soit durant 19 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du SIVOM d'Ensérune à partir du champ captant de Perdiguier et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Georges RIVIECCIO, colonel de l'armée de terre, retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 18 mars 2024 à 8h00 au vendredi 5 avril 2024 à 17h00, le dossier d'enquête sera déposé et consultable, à la mairie de Maraussan, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (fermeture à 18h00 le mardi).

Un dossier sera également mis à la disposition du public, dans les mairies de Béziers et de Lignan-sur-Orb, concernées par le périmètre de protection rapprochée et par le périmètre de protection éloignée.

Les observations des personnes intéressées pourront être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, déposés à la mairie de Maraussan,
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur Georges RIVIECCIO
« Champ captant de Perdiguier »
Hôtel de ville
Avenue du général Balaman
34370 Maraussan

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Maraussan, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- Lundi 18 mars 2024 de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 5 avril 2024 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

177755

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint Bauzille de Montmel

sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 08 mars 2024, la Maire de Saint Bauzille de Montmel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme.

À cet effet, M. Jacques ROUVEYRE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Saint Bauzille de Montmel **du lundi 08 avril 2024 9h au lundi 13 mai 2024 17h**, pendant 36 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture (lundis et jeudis de 9h à 11h et de 14h à 16h).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les

. lundi 8 avril 2024 de 9h à 12h,
. vendredi 19 avril 2024 de 15h à 18h,
. mardi 30 avril 2024 de 9h à 12h,
. lundi 13 mai 2024 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur soit par mail à **revisionplu2024@saintbauzilledemontmel.fr** soit par correspondance, adressée en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

La Maire,

Les petites annonces entre particuliers

Votre rendez-vous Bonnes Affaires

7 jours consécutifs dans votre quotidien

04 3000 7000

Rédigez votre petite annonce ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com

(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Choisissez votre formule et votre édition

(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Bonnes Affaires - Sans photo

Éditions

☐ Toutes éditions
☐ Aude
☐ P.-O.
☐ Gard-Lozère
☐ Aveyron
☐ Hérault

Formule 7 parutions
☐ 24,50€ (une édition)
☐ 29,80€ (deux éditions)
☐ 45,80€ (toutes éditions)

Formule 14 parutions
☐ 33€ (une édition)
☐ 45,50€ (deux éditions)
☐ 61,30€ (toutes éditions)

Formule 21 parutions
☐ 40,30€ (une édition)
☐ 56€ (deux éditions)
☐ 77€ (toutes éditions)

Ligne supplémentaire
☐ 3,50€ (une édition)
☐ 6,50€ (deux éditions)
☐ 9,50€ (toutes éditions)

Par courrier Votre annonce passera sous 48 h après réception de votre règlement, selon le jour de parution.
Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
L'AGENCE MidiMédia - Service petites annonces - Rue du Mas de Grille - 34430 Saint-Jean-de-Védas

Nom, prénom : .....
Adresse : .....
..... Ville : .....
Code postal : ..... ✆ .....

Gagnez du temps et contactez-nous par téléphone

Votre annonce avec paiement par carte banquaire CB au **04 3000 7000** service particuliers.

L'Agence
LA COM EN CIRCUIT COURT